



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 5 janvier 2016, le règlement suivant a été adopté :

- **RÈGLEMENT 2016-272 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES DANS LA MUNICIPALITÉ**

•
Ce règlement entre en vigueur le 7 janvier 2016.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 7 janvier 2016

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **7 janvier 2016** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **7 janvier 2016**

Pierre Rondeau
.....